Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/MAPAT/2014-955** **03/12/2014**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 06/02/2015
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 4

Objet : formation en 2015 sur l'accompagnement de la mise en œuvre des épreuves E3 du brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) "cavalier-soigneur" et E7 du baccalauréat professionnel - spécialité conduite et gestion de l'entreprise hippique (CGEH).

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) Etablissements publics d'enseignement supérieur du MAAF Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO) Délégués régionaux à la formation continue (DRFC) Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : note d'information pour les équipes pédagogiques sur l'organisation en 2015 d'une formation sous forme d'action d'accompagnement thématique (AAT), formation d'initiative nationale et de réalisation inter-régionale, concernant les modalités de mise en œuvre des épreuves E3 du brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) "cavalier-soigneur" et E7 du baccalauréat professionnel - spécialité conduite et gestion de l'entreprise hippique (CGEH).

Afin d'accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des nouvelles épreuves introduites dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, deux formations sont prévues au cours de l'année 2015 pour la spécialité **Conduite et gestion de l'entreprise hippique (CGEH)**.

1. PRESENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

1.1. Objectifs

Aider les équipes pédagogiques à :

- appréhender les changements induits par la rénovation de la voie professionnelle (RVP) ;
- accompagner les changements de pratiques pour préparer les élèves aux épreuves E3 du BEPA et E7 du baccalauréat professionnel ;
- favoriser un changement de pratiques d'évaluation et de certification des épreuves professionnelles.

1.2. Public cible

Sont conviés à cette action de formation les enseignants et membres de jury des établissements publics et privés concernés par les épreuves E3 du brevet d'études professionnelles agricole BEPA "cavalier-soigneur" et E7 du baccalauréat professionnel – spécialité CGEH.

L'inscription à cette formation est **limitée à deux enseignants techniques par établissement**. Il est à noter que la participation de présidents adjoints de jury à cette session de formation ainsi que la présence d'enseignants qui interviennent dans les différentes classes de la filière baccalauréat professionnel en trois ans sont souhaitées.

Les participants sont les porte-paroles des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leur établissement après la session.

1.3. Programme

Cette formation a fait l'objet d'une construction commune par l'ENFA, l'Inspection de l'enseignement agricole et les structures impliquées de la DGER.

Elle est co-animée par des formateurs de l'ENFA ainsi que par des inspecteurs pédagogiques.

Le programme des deux journées de formation est le suivant :

- Repérage des questions des équipes pédagogiques ;
- Questionnements autour de l'évaluation des capacités professionnelles : situations professionnelles significatives (SPS), compétences, capacités, connaissances, grille d'évaluation, pratique explicitée...
- Analyse des textes réglementaires et des niveaux d'exigence en BEPA et en Bac Pro ;
- Travaux en ateliers :
    - le parcours en trois ans (construction par l'équipe pédagogique, place des périodes en milieu professionnel et des professionnels) ;
    - l'évaluation (situations d'évaluation, grilles d'évaluation) ;
- Synthèse des ateliers et réponses aux questionnements.

1.4. Dates et lieux de formation

Les formations se dérouleront :

- pour les établissements des régions: **Aquitaine, Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes**

du mercredi 28 janvier 2015 (14h) au vendredi 30 janvier 2015 (12h)
ENFA Toulouse /Amphithéâtre
2 rue de Narbonne BP 22687
31326 CASTANET TOLOSAN

- pour les établissements des régions : **Alsace, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile de France, Lorraine, Nord pas de Calais, Haute et Basse Normandie, Pays de la Loire, Picardie**

du mercredi 4 février 2015 (14h) au vendredi 6 février 2015 (12h)
LEGTA de Laval
BP 1319
321 route de Saint Nazaire
53013 LAVAL CEDEX

Vous pouvez contacter l'ENFA pour toute demande individuelle de modification de cette répartition géographique.

2. MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

2.1. Responsabilités respectives des acteurs

2.1.1. L'ENFA, support de la formation : nadine.hirtzlin@educagri.fr

A ce titre, elle est chargée :
- de construire la réponse pédagogique en liaison avec l'ensemble des intervenants (autres établissements nationaux d'appui, DGER, IEA, autres...) ;
- d'assurer l'organisation matérielle de la formation (réservation et mise à disposition des salles et du matériel nécessaire, reproduction des supports de formation, ...) et les coûts pédagogiques associés ;
- d'assurer le suivi des inscriptions par la procédure SAFO via Internet et d'enregistrer dans SAFO l'inscription des éventuelles candidatures «papier» qui lui sont transmises complétées et vérifiées par les DRFC des régions ;
- de valider les candidatures en tant que structure organisatrice ;
- de transmettre aux participants les courriels d'invitation sous format PDF accompagnés des documents nécessaires ;
- d'informer les DRFC des régions sur les possibilités de restauration et d'hébergement des participants ;
- d'établir les listes d'émargement et de les faire parvenir aux intervenants ;
- de récupérer les originaux des listes d'émargement remplies ;
- d'enregistrer dans SAFO la présence de tous les stagiaires ayant suivi la formation (sur la base des listes d'émargement) des établissements publics et privés ;
- de transmettre aux participants les originaux des attestations de participation ;
- de transmettre à la DGER/MAPAT un bilan de l'action conduite.

2.1.2. Les DRAAF

Les DRAAF sont chargées :

- d'établir la liste de tous les établissements publics et privés de leur région concernés ;
- d'assurer la communication auprès de ces établissements publics et privés de l'existence de cette action de formation ;
- de valider les candidatures des agents des établissements publics sur SAFO et de veiller à ce que chaque agent dispose de son code SAFO. La création de ce code se demande en remplissant la fiche « demande de création d'un code SAFO » jointe (**Cf. Annexe 1**). Cette validation vaut accord **pour la prise en charge par la DRAAF** des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des agents des établissements publics ;
- de procéder au remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des agents des établissements publics participants.

2.2. Prise en charge des frais engendrés par cette formation

Les frais de déplacement et de séjour sont à la charge des délégations régionales à la formation continue (programme 215) pour les agents des établissements publics de leur région.

La prise en charge du remboursement de ces frais est à demander, préalablement au déplacement, au délégué régional de la formation continue (DRFC) au sein de la DRAAF dont dépend l'établissement (Cf. procédure au 3.1.).

Les frais de déplacement et de séjour des enseignants des établissements privés ne sont pas pris en charge par les DRAAF.

3. MODALITES PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENFA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation concernée, à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@educagri.fr.

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

3.1.1. Pour les agents disposant d'un code "SAFO", **et dont le profil SAFO a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2014**

L'agent doit :
- télécharger la fiche d'inscription (sur http://www.safo.chlorofil.fr/pratique.cfm ou **Cf. Annexe 2**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF saisit alors l'inscription sur le site http://www.safo.chlorofil.fr/inscrire.cfm selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation, en renseignant le code action :

Toulouse Code action session (safo) : **530593/1**
Date limite d'envoi/ Clôture des inscriptions **: 7 janvier 2015**

Laval Code action session (safo) : **530593/2**
Date limite d'envoi/ Clôture des inscriptions : **7 janvier 2015**

Le délégué régional à la formation continue (DRFC) de la région dont dépend l'agent **doit émettre un avis** via le logiciel SAFO. La prise en charge des frais de déplacement et de séjour est assurée par les délégations régionales à la formation continue (programme 215) pour les agents des établissements publics de leur région.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA, un courriel "valant invitation" accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF sera envoyé aux participants accompagné d'informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Cette demande d'ordre de mission sera en retour complétée et adressée au DRFC pour demande de prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement.

3.1.2. Pour les agents ne disposant pas d'un code "SAFO", **ou dont le profil SAFO n'a pas été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2014**

L'agent doit :
- télécharger la fiche de création / mise à jour d'un agent (sur http://www.safo.chlorofil.fr/inscrire/modalites.cfm ou **Cf. Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF transmet la fiche au DRFC de sa région qui procèdera à la création ou à la mise à jour de l'agent dans SAFO, et à l'attribution d'un code SAFO.

Une fois l'agent créé ou la mise à jour effectuée, l'agent doit suivre la procédure explicitée au paragraphe 3.1.1.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements privés

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**Cf. Annexe 3**). Les personnels doivent remplir la fiche et la faire signer pour validation par leur fédération.

Pour chaque fédération, la procédure est la suivante :
- pour les établissements relevant du CNEAP : à retourner, dûment complétée à l'Institut de Formation de l'Enseignement Agricole Privé (IFEAP) ;
- pour les établissements relevant de l'UNREP : à retourner, dûment complétée, aux fédérations régionales ;
- pour les établissements relevant de l'UNMFREO : à retourner, dûment complétée, aux fédérations régionales ;

Ce sont donc l'IFEAP, les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO qui valident les fiches d'inscription des établissements et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENFA sur la messagerie : nadine.hirtzlin@educagri.fr

Toulouse Code action session (safo) : **530593/1**
Date limite d'envoi/ Clôture des inscriptions **: 7 janvier 2015**

Laval Code action session (safo) : **530593/2**
Date limite d'envoi/ Clôture des inscriptions : **7 janvier 2015**

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par l'IFEAP ou les fédérations régionales de l'UNREP ou de l'UNMFREO, **ne seront pas prises en compte.**

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA, un courriel "valant invitation" sous format PDF sera envoyé aux participants et à l'établissement sur les messageries respectives accompagné d'informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement ne seront pas pris en charge par les DRAAF, mais par les fédérations de l'enseignement privé agricole ou par l'IFEAP.

L'adjointe au chef de la mission de
l'appui au pilotage et des affaires
transversales

Véronique LE GUEN

Annexe 1

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche de : ☐ création d'un agent dans l'outil SAFO
☐ mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO
(dans ce cas ne renseigner que les champs en gras et ceux à modifier)

Cette fiche concerne les personnels d'EPLEFPA, et hors EPLEFPA. Elle est destinée à permettre à l'agent d'être identifié dans SAFO et de pouvoir s'inscrire à une action de formation SAFO. Elle permet également la mise à jour des informations concernant les agents déjà existants dans SAFO.

Identification de l'agent

Code SAFO [1] :		
Nom :		
Nom de jeune fille :		
Prénom :		
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Sexe ☐ F ☐ M
N° sécurité sociale :	**Catégorie :** ☐A ☐B ☐C	Corps :
Adresse Personnelle :		
Mail :		

Région d'affectation actuelle :
Région d'affectation antérieure :
Établissement d'affectation actuel :
Établissement d'exercice actuel : Adresse [2] : Mail institutionnel [2] :
Date d'entrée dans l'enseignement agricole :

☐ Agent travaillant en EPLEFPA		☐ Agent hors EPLEFPA	
Titulaire	☐	Enseignement agricole supérieur public	☐
Contractuel d'Etat (ACEN et ACER)	☐	MAAF : administration centrale, établissements publics	☐
Contractuel sur budget d'établissement	☐	MAAF : services déconcentrés	☐
Agent sous contrat de collectivité (TOSS…)	☐	Enseignement agricole privé	☐
Agent de droit privé (salariés d'exploitation…)	☐	Education nationale	☐
Stagiaire ENFA	☐	Autres (autre ministère, lycée maritime, collectivité…)	☐
Autre (contrats aidés…)	☐	[3]	

Renseignements complémentaires pour les agents d'EPLEFPA

Type de personnels			
Personnel de direction	☐	Personnel d'éducation et de surveillance	☐
Personnel administratif	☐		
Personnel d'enseignement	☐	Personnel TOSS	☐

Statut handicapé (MDPH) : ☐ Oui ☐ Non

[1] En cas de mise à jour des informations concernant un agent déjà existant dans SAFO

[2] L'invitation sera envoyée à cette adresse (courrier ou mail)

[3] Document «aide à la création d'agent dans SAFO» disponible sur l'espace ressource de l'accès réservé www.safo.chlorofil.fr

Renseignements complémentaires pour les enseignants et formateurs en EPLEFPA

Diplôme obtenu le plus élevé [4]		
Exemple	*5*	*Licence*

Discipline(s) enseignées [4]						

Exemple discipline(s) enseignée(s)	*13*				

Niveau(x) d'enseignement [4]						

Exemple niveau(x) d'enseignement	*1*	*4*	*5*		

Diplômes (1)

Niveau I

1 Ingénieur, Master
2 DEA, DESS
16 Doctorat
18 Autre diplôme niveau 1

Niveau II

4 Maîtrise
5 Licence
19 Autre diplôme niveau 2

Niveau III

7 BTS(A)
8 DUT, DEUG, DEUST
20 Autre diplôme niveau 3

Niveau IV

11 BAC
12 BTA
37 BP
21 Autre diplôme niveau 4

Niveau V

13 BEP(A)
39 BPA
14 CAP(A)
22 Autre diplôme niveau 5

Autres

46 Non connu

Discipline enseignée (2)

1 Agroalimentaire
2 Agroéquipements
3 Agronomie
4 Aménagement de l'espace
5 Biologie animale/zootechnie
6 Biochimie
7 Biotechnologies
8 Bureautique
9 Biologie végétale/phytotechnie
10 Comptabilité
11 Documentation
12 Écologie
13 Économie
14 Économie sociale
15 EPS
16 ESC
17 Français
18 Gestion
19 Histoire géographie
20 Informatique
21 Langues
22 Mathématiques et statistiques
23 Philosophie
24 Productions aquacoles
25 Productions forestières
26 Productions horticoles
27 Sciences biologiques
28 Sciences physiques
29 Techniques d'expression. et de communication
30 Techniques commerciales
31 Viticulture œnologie

Niveau d'enseignement (3)

1 BTSA
2 Prépa grandes écoles
3 CS niveau 3
4 Bac général
5 Bac technologique
6 BTA
7 Bac professionnel
8 CS niveau 4
10 BP
11 BEPA
12 CS niveau 5
14 4ème 3ème

[4] Voir nomenclature ci-après

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Demande d'inscription à une action de formation des personnels -

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Annexe 2

Nom (M. Mme) :	Prénom :
Courriel agent :	Tél :
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : ○ A ○ B ○C
Code agent SAFO ②: et/ ou Code agent EPICEA ②:	
Direction ou établissement d'affectation :	
Établissement d'exercice :	
Service :	
Adresse administrative :	
Courriel institutionnel :	Tel :

Agent d'EPLEFPA ○	Autre agent MAAF ○	Agent hors MAAF ○

Code Action :	○ **Action SAFO** ○ **Action EPICEA**
Titre de l'action :	
Structure organisatrice de l'action :	

n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez
			☐
			☐
			☐
			☐

Motivation de la demande ① (1 seule réponse)

- ○ T1 Adaptation immédiate au poste de travail
- ○ T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers
- ○ T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)
- ○ FS Formation statutaire
- ○ PEC Préparation aux concours
- ○ VAE Validation des acquis de l'expérience
- ○ BC Bilan de compétence
- ○ PP Période de professionnalisation

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation du Droit Individuel à la Formation (DIF) auprès du service des Ressources Humaines : ○ Oui ○ Non (le DIF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

Vos attentes précises par rapport à cette formation :

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF③

Fait à Le **Signature de l'agent**

Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	**Visa du RLF ③**	**Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission**
Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :	Nom : Courriel : Téléphone : Signature Date :	Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du MAAF.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③Responsable Local de Formation

ANNEXE 3

2015

École Nationale
de Formation Agronomique
Service Formation Continue

Établissements PRIVES

Service Formation Continue
Mme Nadine HIRTZLIN
☎ 05 61 75 32 28
Fax : 05 61 75 03 09
nadine,hirtzlin@educagri.

Formation AAT Epreuves E7 du Bac Pro CGEH - Fiche d'inscription

NOM : Prénom : **Date de Naissance :** **(à renseigner obligatoirement)** Catégorie : Grade : **Mèl Professionnel (obligatoire):**	**Établissement :** *Adresse (postale exacte) :* Fax : **Mél Établissement (obligatoire) :** **Fédération :** Adresse : Tél. : Fax :

Vous êtes : Directeur adjoint ☐ Coordonnateur de la filière ☐ Enseignant ☐ Autre ☐ **Motivations de la demande :** Développement personnel ☐ Compétences professionnelles ☐ Nouvelles fonctions ☐ Nouveaux programmes ☐	Structure organisatrice de l'action : **ENFA Toulouse** Intitulé : **AAT Epreuves E3 BEPA et E7 Bac Pro CGEH** ☐ **TOULOUSE Code de l'action (N°SAFO) : 530593/1** **Date : 28 janvier au 30 janvier 2015** ENFA de Toulouse ☐ **LAVAL Code de l'action (N°SAFO) : 530593/2** **Date : 4 février au 6 février 2015** LEGTA de Laval

Les frais de mission ne sont pris en charge ni par les DRAAF, ni par l'ENFA

Avis du Directeur de l'établissement	**Visa de la fédération**
Favorable ☐ Défavorable ☐ Motif du refus :	**Visa de l'IFEAP pour les établissements relevant du CNEAP** **Visa des fédérations régionales (UNREP, MFR, IREO)** (envoi groupé)
Date : Signature et cachet :	Date : Signature et cachet :

ANNEXE 4

REGIONS	Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)	
ALSACE	**M. Pierre-Irénée BRESSOLETTE** pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF – Cité administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin CS 31009 67070 STRASBOURG CEDEX Tél : 03 69 32 50 67 / 66 Fax :03 69 32 50 60
AQUITAINE	**Mme Sophie de GRIMAL** sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr Assistante : Lydie BAUDIN	DRAAF - 51, rue Kieser 33077 BORDEAUX Tél : 05 56 00 43 52 / 42 68 Fax : 05 56 00 43 70
AUVERGNE	**Mme Elsa TARRAGO** elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr Assistante : Bernadette GOUDERGUES	DRAAF – SRFD 16 B rue Aimé Rudel BP 45 MARMILHAT 63370 LEMPDES Tél : 04 73 42 27 92 / 76 Fax : 04 73 42 27 91
BOURGOGNE	**Mme Solène AUBERT** solene.aubert@agriculture.gouv.fr Assistante : Yveline PASQUIER	DRAAF 4 bis rue Hoche BP 87865 21078 Dijon cedex Tél : 03 80 39 30 59 Portable : 06 28 89 11 39 Tel assistante : 03 80 39 30 82 Fax : 03 80 39 30 99
BRETAGNE	**Mme Carmen GAN** carmen.gan@agriculture.gouv.fr Assistante : Aline CAZOULAT	DRAAF – Cité de l'agriculture 15, avenue de Cucillé 35047 RENNES CEDEX Tél : 02 99 28 22 04 / 22 80 Portable : 06 72 87 95 17 Fax : 02 99 28 20 48
CENTRE	**M. Nicolas DUPUY** nicolas.dupuy@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre@agriculture.gouv.fr Assistante : Muriel MICHAUD	DRAAF CENTRE Cité administrative Coligny 131 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS Tél : 02 38 77 40 00 / 41 96 Portable : 06 25 18 60 34
HAMPAGNE-ARDENNE	**Mme Isabelle HUART-CARBONNEAUX** isabelle.huart-carbonneaux@agriculture.gouv.fr. Assistante : Yolande SIRIANNI	DRAAF – Complexe agricole du Mont Bernard Route de Suippes 51037 CHALONS EN CHAMPAGNE Tél : 03 26 66 20 25 / 20 21 Fax : 03 26 66 20 21

CORSE	**M. Paul MEDURIO** paul.medurio@agriculture.gouv.fr	DRAAF – Immeuble "Le Solferino" BP 309 - 8, cours Napoléon 20176 AJACCIO CEDEX Tél : 04 95 51 86 74 / 44 Portable : 06 10 69 05 93 Fax : 04 95 51 12 88
FRANCHE COMTE	**M. Julien SAUVAYRE** julien.sauvayre@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise PICOT	DRAAF - Immeuble Orion 191, rue de Belfort 25043 BESANCON Cedex Tél : 03 81 47 75 46 / 75 36 Portable : 06 42 11 56 80 Fax : 03 81 47 75 48
GUADELOUPE	**Mme Nadia COLOT** nadia.colot@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe Jardin Botanique 97169 BASSE-TERRE cedex Tél : 05 90 99 60 39 / 60 17 Fax : 05 90 99 09 10
GUYANE	**Délégué régional Formco :** **Mme Suzie THOMPSON** suzie.thompson@agriculture.gouv.fr **Délégué régional GRAF :** **Mme Fanny PAYET** fanny.payet@educagri.fr	DAAF de la Guyane Parc Rebard BP 5002 97305 CAYENNE CEDEX Tél : 05 94 29 63 71 Fax : 05 94 29 63 63 LEGTA de Macouria BP 53 97355 MACOURIA TONATE Tel : 05 94 38 76 26 Fax : 05 94 38 76 25
ILE-DE-FRANCE	**Mme Nathalie NICOL** nathalie.nicol@agriculture.gouv.fr Assistante : Rachel GARCIA	DRIAAF Ile-de-France 18, avenue Carnot 94234 CACHAN CEDEX Tél : 01 41 24 17 78 / 17 01 Fax : 01 41 24 17 15
LANGUEDOC-ROUSSILLON	**M. Jacky BRETAGNE** jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr Assistants : Corinne ULLDEMOLINS Frédéric POUGET	DRAAF Maison de l'Agriculture Place Chaptal CS 70039 34060 MONTPELLIER CEDEX 02 Tél : 04 67 10 19 14 / 19 12 / 19 18 Portable : 06 74 83 41 32 Fax : 04 67 10 01 02
LIMOUSIN	**Mme Véronique DELGOULET** veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr Assistante : Betty PACCHIN	DRAAF – 22, rue des Pénitents Blancs BP 3916 87039 LIMOGES CEDEX Tél : 05 55 12 92 74 / 92 73 Fax : 05 55 12 92 59
LORRAINE	**Mme Roberte MORLOT** roberte.morlot@agriculture.gouv.fr Assistante : Annie FORESTAT	DRAAF Lorraine 76 avenue André Malraux 57046 Metz Cedex Tél : 03 55 74 11 08 / 11 09 Fax : 03 55 74 11 01

MARTINIQUE	**Mme Julie ALCINDOR** julie.alcindor@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique BP 642 Jardin DESCLIEUX 97262 FORT DE FRANCE Tél : 05 96 71 20 97 Fax : 05 96 71 20 71
MAYOTTE	**Mme Carmen NICOLLET** carmen.nicollet@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte B.P. 103 97600 MAMOUDZOU Tél. : 02 69 63 81 37 Fax : 02 69 61 10 31
MIDI-PYRENEES	**Mme Mireille BASSOU** mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène ECHEVARRIA Chargée de formation : Christiane PERCHE	DRAAF – Cité administrative Bd A. Duportal 31074 TOULOUSE CEDEX Mireille BASSOU : Tél : 05 61 10 61 84 Hélène ECHEVARRIA : Tél : 05 61 10 62 03 Christiane PERCHE : Tél : 05 61 10 62 18 Portable : 06 20 41 48 16 Fax : 05 61 10 61 75
NORD PAS-DE-CALAIS	**M. Patrick SENECHAL** patrick.senechal@agriculture.gouv.fr Assistante : Zohra M'BAYE	DRAAF Cité administrative – BP 505 59022 LILLE CEDEX Tél : 03 62 28 40 86 / 40 87 Fax : 03 62 28 41 01
PICARDIE	**Mme Sylvie-Anne REMY** sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr Assistante : Nathalie TRANNOIS Assistante GRAF : Sonia LESAGE	DRAAF – Allée de la Croix rompue 518, rue Saint-Fuscien 80092 AMIENS CEDEX 3 Tél : 03 22 33 55 49 / 55 36 Portable : 06 08 03 38 39 Fax : 03 22 33 55 50
BASSE NORMANDIE	**Mme Danièle LEVARD** daniele.levard@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE	DRAAF - SG 6 bld Général Vanier 14070 CAEN CEDEX Tél : 02 31 24 97 16 / 98 97 Fax : 02 31 24 99 11
HAUTE-NORMANDIE	**Mme Valérie GARNIER** valerie.garnier@agriculture.gouv.fr Assistante : Isabelle GUEGAN	DRAAF - Cité administrative 2 rue Saint Séver 76032 ROUEN CEDEX Tél : 02 32 18 94 03 / 94 29 Portable : 06 26 58 80 00 Fax : 02 32 18 94 01
PAYS DE LA LOIRE	**Délégué régional Formco :** **M. Pierre HERVOUET** pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr Assistant : François SOUCHARD	DRAAF Pays de Loire 5 rue Françoise Giroud 44275 NANTES Délégué régional Formco : Tél : 02 72 74 70 14 / 70 15 Portable : 06 84 64 16 57 Fax : 02 72 74 70 01

	Délégué régional GRAF : **M. Jean-Luc SCHAFER** jean-luc.schafer@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise CASSARD	Délégué régional GRAF : Tél : 02 72 74 72 29 / 72 12 Fax : 02 72 74 72 39
POITOU-CHARENTES	**Mme Séverine ETCHESSAHAR** severine.etchessahar@agriculture.gouv.fr Assistants : Cécile DURIVAULT Nadia COUTANCEAU-METAY	DRAAF 15, rue Arthur Ranc BP 40537 86020 POITIERS CEDEX Tél : 05 49 03 11 27 / 11 23 Portable : 06 03 59 09 40 Fax : 05 49 03 11 12
REUNION	**M. Pascal NOUVET** pascal.nouvet@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DAAF de la Réunion Parc de la providence 97489 SAINT DENIS DE LA REUNION cedex Tel 02 62 30 89 47 Portable : 06 62 30 88 53 Fax : 02 62 30 89 99
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	**Mme Florence BRUNIER** florence.brunier@agriculture.gouv.fr Assistantes : Patricia PARAVISINI Christine PASSALACQUA	DRAAF PACA 132 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE Tél : 04 13 59 36 35 / 36 33 ou 04 90 81 11 06 Portable : 06 88 27 87 82 Fax : 04 13 59 36 32
RHÔNE-ALPES	**Mme Nathalie DELDEVEZ** nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr Assistants : Patrice WEISS Brigitte FIKET Isabelle ANSELME	DRAAF- Cité Administrative - 165, rue Garibaldi BP 3202 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04 78 63 13 08 / 13 13 Portable : 06 18 41 00 49 Fax : 04 78 63 34 17
ADMINISTRATION CENTRALE	**Délégué administration centrale à la formation continue :** **Mme Chrystelle ARCHE** chrystelle.arche@agriculture.gouv.fr Assistante : Wassila GOURARA	78 rue de Varenne 75007 PARIS Tel : 01 49 55 5510 / 60 79

Mise à jour le 24/09/2014